1005692401

DATE DEPOT :	2010-07-02
NUMERO DE DEPOT :	56924
N° GESTION :	1955B02883
N° SIREN :	552028839
DENOMINATION :	BANQUES POPULAIRES PARTICIPATIONS
ADRESSE :	50 av Pierre Mendès France 75013 Paris
DATE D'ACTE :	2010/05/28
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	RATIFICATION DE NOMINATION D'ADMINISTRATEUR
	RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR
	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

EC 28-5-10
LB-RO-TB

06

BANQUES POPULAIRES PARTICIPATIONS
Société Anonyme au capital de 5.326.190,90 euros
Siège Social : 5, rue Leblanc 75015 PARIS
RCS 552 028 839 PARIS

552 2883

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

-2 JUIL. 2010

56524

N° DE DÉPÔT

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 MAI 2010

L'an 2010, le 28 mai à 11 heures, les actionnaires de Banques Populaires Participations, société anonyme au capital de 5 326 109,90 euros ayant son siège social au 5, rue Leblanc – 75015 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 552 028 839, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009;

2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs ;

3. Affectation du résultat de l'exercice ;

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce et approbation desdites conventions ;

5. Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de M. Jean-Michel LATY ;

6. Ratification de la cooptation en qualité de Censeur de M. Jacques RAYNAUD ;

7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Louis BANCEL ;

8. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean CLOCHET;

9. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre DESVERGNES ;

10. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel DOLIGÉ ;

11. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard FLEURY ;

12. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Marc JARDIN ;

13. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Michel LATY ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

14. Transfert du siège et modification corrélative de l'article 5 des statuts ;

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

15. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Cette assemblée a été convoquée par le Conseil d'administration au moyen de lettres de convocation adressées le 12 mai 2010 aux actionnaires inscrits en comptes nominatifs, par plis ordinaires.

(.....)

Au regard du nombre des actionnaires présents et représentés, le quorum du cinquième pour la partie ordinaire et le quorum du quart pour la partie extraordinaire sont atteints, l'assemblée générale mixte peut valablement délibérer.

(.....)

Le Président déclare que les actionnaires et les diverses autres personnes auxquelles la loi reconnaît le même droit, ont pu exercer leur droit d'information dans les délais et conditions fixés par la loi.

L'assemblée donne acte de ces déclarations.

Le Président propose ensuite de passer à l'examen de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte.

(.....)

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

I – Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale Ordinaire

Première résolution :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 quitus entier et sans réserve de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte d'un montant de 466.106.349,47 €, approuve la proposition d'affectation du conseil d'administration et décide d'affecter ladite perte au compte "report à nouveau".

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les montants éligibles à l'abattement prévu à l'article 158.3.2° du Code général des impôts ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes distribués	Éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du CGI (1)	Non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du CGI
2006	166.240.609,50 €	6.915,30 €	166.233.694,20 €
2007	383 321 773,17 €	14.522,13 €	383.307.251,04 €
2008	251.040.727,01 €	7.280,18 €	251.033.446,83 €

(1) Dans les conditions et limites légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION : Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux dispositions des articles L. 225-38 et L.225-40 à L.225-42 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ces dispositions ainsi que les conventions et engagements dont il fait état.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés prenant part au vote au titre de ces conventions..

QUATRIÈME RÉSOLUTION : Ratification d'une cooptation d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 26 août 2009 de Monsieur Jean Michel LATY en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Gonzague DE VILLÈLE, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : Ratification d'une cooptation de censeur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 26 août 2009 de

Monsieur Jacques RAYNAUD en qualité de censeur, en remplacement de Monsieur Jean-Michel LATY, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

SIXIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis BANCEL

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Louis BANCEL, pour une période de quatre années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean CLOCHET

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean CLOCHET, pour une période de quatre années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

HUITIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre DESVERGNES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Pierre DESVERGNES, pour une période de quatre années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel DOLIGÉ

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Michel DOLIGÉ, pour une période de quatre années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DIXIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard FLEURY

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Bernard FLEURY, pour une période de quatre années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc JARDIN

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Marc JARDIN, pour une période de quatre années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DOUZIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Michel LATY

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Michel LATY, pour une période de quatre années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

TREIZIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François MOUTTE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. François MOUTTE, pour une période de quatre années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

II – Résolution de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

QUATORZIÈME RÉSOLUTION : Transfert du siège

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil

d'administration, décide de transférer le siège social du 5, rue Leblanc 75015 PARIS au 50, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS et ce à compter de ce jour.

En conséquence, elle décide de modifier l'article 5 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 5 : Siège social

Le siège social est fixé à PARIS (13ème arrondissement), 50, avenue Pierre Mendès-France

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

III – Résolution de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

QUINZIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes les publications et les formalités requises par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme

Le 31 mai 2010

Le Directeur général

François PÉROL